

Gouvernement du Québec

Décret 874-2014, 8 octobre 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui se tiendra le 16 octobre 2014

ATTENDU QU'une rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique se tiendra à Brudenell (Île-du-Prince-Édouard), le 16 octobre 2014;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE monsieur Abdoul Aziz Niang, sous-ministre adjoint, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui se tiendra le 16 octobre 2014;

QUE la délégation québécoise soit, outre le sous-ministre adjoint, composée de :

— Monsieur Dave Gravel, attaché politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Monsieur Michel Gélinas, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétaire aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

JUAN ROBERTO IGLESIAS

62168

Gouvernement du Québec

Décret 875-2014, 8 octobre 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendront les 15 et 16 octobre 2014

ATTENDU QUE les rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés se tiendront à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), les 15 et 16 octobre 2014;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable des Aînés et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre responsable des Aînés, madame Francine Charbonneau, dirige la délégation québécoise lors des rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés, qui se tiendront les 15 et 16 octobre 2014;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre, des personnes suivantes :

— Madame Julie Samuelsen, Attachée politique, Cabinet de la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation;

— Madame Catherine Ferembach, Sous-ministre adjointe, Secrétaire aux aînés, Ministère de la Famille;

— Monsieur Sébastien Côté, Conseiller en relations intergouvernementales, Secrétaire aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

JUAN ROBERTO IGLESIAS

62169